

**Assemblée générale**

Soixante-quatorzième session

Documents officiels

Distr. générale
14 avril 2020
Français
Original : anglais

**Commission des questions politiques spéciales et
de la décolonisation (Quatrième Commission)****Compte rendu analytique de la 20^e séance**

Tenue au Siège, à New York, le vendredi 8 novembre 2019, à 15 heures

Président : M. Bahr Aluloom (Iraq)
Puis : M. Ahidjo (Vice-Président) (Cameroun)

Sommaire

Point 53 de l'ordre du jour : Étude d'ensemble des missions politiques spéciales

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible à la Chef de la Section de la gestion des documents (dms@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org>).



La séance est ouverte à 15 h 5.

Point 53 de l'ordre du jour : Étude d'ensemble des missions politiques spéciales (A/74/338 ; A/C.4/74/L.8)

1. **M^{me} DiCarlo** (Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix), présentant le rapport du Secrétaire général sur les questions de politique générale intéressant les missions politiques spéciales (A/74/338), fait savoir que, pendant la période considérée, ces missions ont continué de donner la priorité à leurs mandats fondamentaux de prévention et de règlement des conflits et de pérennisation de la paix.

2. En République arabe syrienne, l'action menée par le Secrétaire général avec le soutien de son Envoyé spécial a abouti à la conclusion, en septembre 2019, du premier accord politique entre le Gouvernement et l'opposition, qui prévoit la mise en place d'une commission constitutionnelle crédible, équilibrée et inclusive, placée sous la conduite des Syriens, qui prendront en main ce processus ; cette commission a été officiellement créée le 30 octobre 2019. Son organe élargi, composé de 150 membres, s'est réuni en séances de travail les 31 octobre et 1er novembre 2019, tandis que son organe restreint, composé de 45 membres, a tenu ses premières séances de travail durant la première semaine de novembre 2019.

3. L'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen a continué de collaborer avec tous les acteurs de la région, aidant notamment les parties à appliquer les dispositions de l'Accord de Stockholm. Malgré les difficultés rencontrées, la Mission des Nations Unies en appui à l'Accord sur Hodeïda (MINUAAH) a coopéré de manière constructive avec les parties yéménites et a eu un effet dissuasif positif.

4. Au Myanmar, l'Envoyée spéciale du Secrétaire général a étroitement collaboré avec les autorités pour résoudre la crise des Rohingyas en s'attaquant à la crise humanitaire, en encourageant le retour volontaire et durable des réfugiés et des autres personnes déplacées de force, en toute sécurité et dans la dignité, et en veillant à ce que les auteurs de violations des droits de la personne aient à répondre de leurs actes.

5. En février 2019, le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel et Chef du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (UNOWAS) a mené une mission interinstitutions au Burkina Faso en vue d'examiner le repositionnement et l'organisation de la présence de l'ONU dans ce pays et ainsi de lutter contre la violence intercommunautaire et le terrorisme, de résoudre les

problèmes de gouvernance et de répondre aux besoins de développement à long terme. À cette fin, l'Organisation établira cinq bureaux au Burkina Faso. En outre, elle tire parti du Fonds pour la consolidation de la paix pour combler les déficits de financement et a obtenu de la Commission de consolidation de la paix qu'elle poursuive sa coopération.

6. L'appui des partenaires régionaux et sous-régionaux est essentiel à la bonne exécution des mandats des missions politiques spéciales. Par exemple, en Afrique de l'Ouest, l'UNOWAS collabore étroitement avec les acteurs régionaux, en particulier la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et l'Union africaine, pour promouvoir la diplomatie préventive et faciliter les processus politiques. En Guinée-Bissau, le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BINUGBIS) et l'UNOWAS coopèrent avec l'Union africaine, la CEDEAO, l'Union européenne et la Communauté des pays de langue portugaise en vue d'apaiser les tensions politiques et de faire avancer le processus électoral. En outre, en collaboration avec des partenaires régionaux et internationaux, l'UNOWAS a mobilisé des acteurs nationaux en Mauritanie, au Nigéria et au Sénégal afin d'encourager la consolidation démocratique dans la région avant les élections présidentielles qui se sont tenues dans ces pays en 2019.

7. L'ONU resserre sa coopération avec l'Autorité intergouvernementale pour le développement afin de faire progresser la prévention et la résolution des conflits en Afrique de l'Est, notamment au Soudan et au Soudan du Sud. Elle travaille également avec l'Union africaine en Somalie en vue de promouvoir la paix et la sécurité et de renforcer les institutions étatiques et locales.

8. Le Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale collabore avec cinq pays de cette région et, de plus en plus, avec l'Afghanistan de façon à renforcer les capacités régionales dans le domaine de la diplomatie préventive et à favoriser la coopération et la stabilité régionales. De concert avec le Fonds international pour le sauvetage de la mer d'Aral, le Centre a donné un nouveau souffle à ses travaux visant à faciliter la coopération régionale sur la gestion des eaux transfrontalières.

9. Les missions politiques spéciales continuent de faciliter l'exécution des mandats relatifs aux femmes et à la paix et à la sécurité. En juin 2019, l'oratrice a publié une politique visant à garantir l'intégration systématique d'une analyse tenant compte des questions de genre dans tous les travaux du Département des

affaires politiques et de la consolidation de la paix et à mieux cibler l'appui apporté par le Département à une participation politique véritable des femmes dans les contextes de rétablissement de la paix du monde entier. Les missions politiques spéciales prennent également de plus en plus en considération les questions de genre dans l'exécution de leurs mandats. La création de conseils et de groupes consultatifs de femmes chargés d'aider les Envoyés spéciaux du Secrétaire général pour l'Iraq, la Syrie et le Yémen témoigne aussi de la volonté du Département de veiller à ce que les voix, les besoins et les préoccupations des femmes soient systématiquement entendus et intégrés dans les processus de paix. Le Département encourage également la participation directe des femmes aux efforts de médiation et, plus largement, aux processus politiques. En Guinée-Bissau, le BINUGBIS a apporté un soutien technique aux initiatives de sensibilisation menées par des organisations de femmes, qui ont ensuite largement contribué à l'adoption, en août 2019, d'une loi sur la parité des genres dans la participation politique et la prise de décision.

10. En Afghanistan, la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) ont organisé une série de dialogues nationaux sur les femmes et la paix et la sécurité. Ces dialogues, qui portaient sur les possibilités et les difficultés d'une participation véritable des femmes aux processus politiques, ont fourni une tribune utile pour que les femmes puissent exprimer leurs préoccupations. En outre, en juillet 2019, en compagnie de la Vice-Secrétaire générale de l'ONU et des Directrices exécutives d'ONU-Femmes et du Fonds des Nations Unies pour la population, l'oratrice s'est rendue en Afghanistan pour engager le dialogue avec les parties prenantes nationales, en particulier les responsables de sexe féminin et les groupes de femmes, afin de promouvoir le rôle de ces actrices dans les processus de paix et les processus politiques ainsi que leurs efforts visant à préserver les acquis en matière de protection des droits des femmes en cas d'accord de paix.

11. Les efforts mondiaux visant à promouvoir la participation véritable des femmes au rétablissement et à la consolidation de la paix, et à leur donner les moyens d'y parvenir, doivent être redoublés et facilités par un financement adéquat, prévisible et durable. Depuis 2015, les fonds consacrés à l'égalité des genres et à l'autonomisation des femmes par l'intermédiaire du Fonds pour la consolidation de la paix ont dépassé l'objectif de 15 % fixé par le Secrétaire général et, en 2018, ont atteint 40 %. En outre, lorsqu'il allouera des

fonds dans le cadre de son appel pluriannuel, le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix donnera la priorité aux initiatives ayant pour objet d'encourager la participation des femmes dans divers contextes.

12. Les missions politiques spéciales ont mobilisé les jeunes aux fins de leurs travaux en renforçant les capacités de ces acteurs et en facilitant leur participation aux processus de paix. Le Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale a lancé son école de diplomatie préventive, initiative destinée à accroître la coopération et la confiance entre les populations des zones frontalières de toute l'Asie centrale et de l'Afghanistan, à favoriser une culture de compréhension mutuelle et à atténuer les risques de conflit. Dans le cadre de cette initiative, le Centre organise des ateliers et des activités de sensibilisation réunissant des jeunes de 18 à 29 ans afin d'encourager l'action de ces derniers dans les domaines du dialogue interculturel, de l'encadrement et de la gestion des conflits. En outre, un réseau de jeunes référents a été établi dans les bureaux régionaux et sous-régionaux de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie afin de prendre en compte le point de vue des jeunes dans les activités de vérification et de liaison de la Mission.

13. L'oratrice rend hommage au personnel des missions politiques spéciales et, en particulier, aux trois membres du personnel qui ont trouvé la mort dans l'explosion d'une voiture piégée à Benghazi (Libye) le 10 août 2019. Dans des pays tels que l'Afghanistan, l'Iraq, la Libye, la République arabe syrienne, la Somalie et le Yémen, le personnel des missions politiques spéciales travaille dans des conditions difficiles pour faire respecter la Charte des Nations Unies. Le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix collabore étroitement avec le Département de la sûreté et de la sécurité sur les stratégies de gestion des risques et les mesures d'atténuation des risques en vue de protéger le personnel. L'intervenante remercie la Quatrième Commission et l'ensemble des États Membres de l'ONU de leur appui aux missions politiques spéciales et au Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix. Ce dernier continuera d'agir de concert avec les États Membres et d'autres partenaires pour prévenir les conflits et pérenniser la paix.

14. **M. Khare** (Secrétaire général adjoint à l'appui opérationnel) dit que le personnel des missions politiques spéciales montre l'exemple en concrétisant les engagements pris par le Secrétaire général. Il souhaite notamment honorer la mémoire des trois membres du personnel qui ont trouvé la mort dans

l'attentat survenu à Benghazi le 10 août. Depuis sa création le 1er janvier 2019, le Département de l'appui opérationnel renforce les travaux de l'Organisation sur le terrain, en particulier ceux des missions politiques spéciales intervenant dans des environnements complexes et instables, conformément aux principes qui sous-tendent les réformes de la gestion menées par le Secrétaire général, à savoir la simplification des cadres réglementaires, la décentralisation de la prise de décisions sur le terrain et le renforcement de la transparence et de l'obligation de répondre des résultats obtenus. Le Département de l'appui opérationnel a fourni des conseils et un appui logistique aux entités du Secrétariat dans le monde entier, dans les domaines de la gestion de la chaîne d'approvisionnement, de la gestion du personnel, de la formation et des besoins informatiques. Il collabore étroitement avec le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et appuie toutes les missions politiques spéciales. En outre, en consultation avec ses entités clientes, il travaille de concert avec le Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité pour veiller à ce que les politiques répondent aux besoins opérationnels de toutes les entités du Secrétariat sur le terrain.

15. Le Département de l'appui opérationnel facilite les activités de ses clients de plusieurs manières. Premièrement, sa Division des activités spéciales apporte un soutien logistique efficace, efficient, responsable et transversal pour permettre aux clients d'exécuter rapidement leurs mandats dans des situations particulières telles que le démarrage, la montée en puissance, la réduction des effectifs, la liquidation et l'intervention rapide. Deuxièmement, le Bureau de la gestion de la chaîne d'approvisionnement, auquel les fonctions de gestion des achats et de la logistique ont été intégrées, a permis de lancer un large éventail d'initiatives visant à améliorer la recherche de fournisseurs dans le cadre de son approche globale de la gestion de la chaîne d'approvisionnement. Un nouveau manuel des achats, conçu pour rationaliser les procédures tout au long du cycle d'acquisition, a également été publié et est disponible en ligne pour aider les clients, y compris les missions politiques spéciales, à exécuter les mandats de l'Organisation dans toutes les circonstances opérationnelles. Troisièmement, grâce au regroupement des fonctions de gestion des soins de santé et de sécurité et de santé au travail au sein du Département, des progrès ont été réalisés dans l'exécution des plans d'appui sanitaire dans des pays tels que le Burkina Faso, Haïti et le Yémen. Le Département a également donné au personnel la possibilité d'indiquer, dans les demandes de congé de maladie, si une maladie ou une blessure

était imputable au service, une innovation qui a aidé le Département à quantifier l'incidence des accidents et des maladies du travail dans l'Organisation. En outre, il a introduit une catégorie de risque « sécurité au travail » dans le dispositif de gestion du risque institutionnel de l'ONU.

16. Quatrièmement, le Département s'emploie à simplifier et à améliorer les procédures relatives aux ressources humaines, en se concentrant dans un premier temps sur le recrutement et, en particulier, sur les retards dus à l'évaluation des candidats par les responsables des postes à pourvoir. Afin de déterminer quelles améliorations étaient les plus importantes, il a organisé des ateliers de simulation et des consultations brèves avec ces responsables et les recruteurs, de façon à obtenir un retour d'information immédiat. Le premier cycle d'améliorations a abouti à l'introduction de trois nouveaux outils en août 2019 et les responsables des postes à pourvoir ont indiqué que ces outils leur permettaient de présélectionner les candidats jusqu'à cinq fois plus rapidement qu'auparavant. Le Département continuera de donner la priorité au renforcement des moyens dont disposent les entités du Secrétariat en simplifiant et en améliorant les procédures opérationnelles, telles que l'entrée en fonctions des candidats.

17. Cinquièmement, la décentralisation du pouvoir de décision devenant le modèle de gestion dominant, il faut poursuivre les efforts faits pour renforcer et maintenir les capacités opérationnelles des chefs d'entités. Le Service du renforcement des capacités et de la formation opérationnelle exécute un programme sur la gouvernance exécutive et la gestion des ressources à l'intention des équipes de direction et, depuis juillet 2019, a organisé des stages de formation à l'encadrement dans les installations de l'UNOWAS, du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale et de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie. Le Département de l'appui opérationnel crée également une filière de formation interactive en ligne et en présentiel, complétée par des services d'encadrement et de soutien consultatif. Le premier programme de formation interactif en ligne destiné aux partenaires ressources humaines, dont le premier bénéficiaire sera l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes, sera lancé en novembre 2019.

18. Les travaux du Département de l'appui opérationnel ont donné lieu à des résultats concrets sur le terrain, en particulier pendant les phases de démarrage et de transition des missions. Par exemple, en coopération avec le Département des affaires

politiques et de la consolidation de la paix, le Département de l'appui opérationnel a aidé la MINUAAH depuis la création de celle-ci : il a dépêché le Chef de la Mission et son équipe préparatoire dans la journée suivant la réception du mandat initial établi par le Conseil de sécurité et a déployé des capacités médicales, notamment des équipes de sauvetage par hélicoptère et d'évacuation sanitaire aérienne, ainsi que 18 véhicules blindés et une ambulance blindée provenant des stocks pour déploiement stratégique dans les 10 jours qui ont suivi la réception dudit mandat. Il a également trouvé et mis à disposition des logements sur des navires pour la MINUAAH, qu'il a dotés au préalable de fournitures de bureau, de matériel de visioconférence, de moyens de secours et d'installations médicales, offrant un appui global à la Mission. Cet arrangement pourrait devoir se poursuivre pendant plusieurs mois en 2020, jusqu'à ce que des locaux terrestres à usage de logements puissent être trouvés.

19. Le Département facilite la planification et le démarrage des activités du Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH), créé le 16 octobre 2019 à la suite de la fermeture et de la liquidation de son prédécesseur, la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti (MINUJUSTH). Le Service de la planification opérationnelle du Département a mis au point un tableau de bord de démarrage pour le BINUH, qui est distribué chaque semaine à l'équipe de direction du Département. Grâce à sa présence locale à Port-au-Prince, le BINUH a une empreinte minimale et un impact environnemental réduit. Le partage des locaux avec l'équipe de pays des Nations Unies ou des institutions gouvernementales sera encouragé, de manière à maximiser le rapport coût-efficacité, à tirer le meilleur parti des dispositifs de sécurité et à renforcer la coordination. Grâce au travail de la Division des activités spéciales, 68 % du personnel du BINUH était entré en fonctions dès le premier jour des opérations, la sélection du personnel restant étant bien avancée. Dans le cadre de son appui au BINUH, le Département a, dans la mesure du possible, mis à profit les nouveaux contrats commerciaux et les arrangements existants de l'équipe de pays des Nations Unies et de la MINUJUSTH concernant les locaux, le matériel, les véhicules et les services.

20. Face à la récente intensification du conflit en Libye, une assistance spécifique est apportée à la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL), comprenant un appui à la planification des interventions d'urgence, pour permettre la poursuite des fonctions essentielles, et des conseils sur l'application des dispositions administratives, pour aider le personnel à se concentrer efficacement sur son travail. Lors de

l'attentat à la voiture piégée à Benghazi, la Division des activités spéciales a aidé la MANUL à gérer les aspects de l'intervention liés à l'administration et aux ressources humaines beaucoup plus rapidement que lors des précédentes situations de ce type.

21. Le Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie (BANUS), supervisé par le Département de l'appui opérationnel, apporte un appui complet à la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie (MANUSOM) et un soutien logistique à la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM), ainsi qu'une assistance à l'Armée nationale somalienne dans le cadre des opérations conjointes avec l'AMISOM. En outre, le Département a facilité la création du Bureau de l'Envoyée spéciale du Secrétaire général au Myanmar, notamment en contribuant à la mise en place d'un arrangement novateur en vertu duquel un appui administratif quotidien est fourni à l'Envoyée spéciale par les acteurs du Programme des Nations Unies pour le développement au Myanmar et des fonctions d'appui stratégique pouvant être exécutées depuis n'importe quel lieu sont assurées par la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique. Le Département planifie également les aspects administratifs et logistiques de la fermeture du BINUGBIS et de la transition vers une équipe de pays des Nations Unies. En outre, il continue d'élargir ses domaines de coopération avec des organisations régionales telles que l'Union africaine, l'Union européenne et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe.

22. Les réformes du Secrétaire général ont permis d'améliorer de manière tangible le soutien apporté aux missions politiques spéciales. La collaboration entre le Département de l'appui opérationnel et le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix a renforcé les liens entre la réforme des activités relatives à la paix et à la sécurité, la réforme de la gestion et, dans les contextes de transition, la réforme du système pour le développement, ce qui a permis d'obtenir de meilleurs résultats en matière de paix pour les personnes que l'Organisation sert.

23. **M. Husni** (Soudan) fait savoir que la délégation soudanaise est reconnaissante au Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et au Département de l'appui opérationnel d'avoir coorganisé la manifestation de haut niveau sur le Soudan qui s'est tenue en marge de la soixante-quatorzième session de l'Assemblée générale. Il demande de quelle façon les réformes de l'architecture de paix et de sécurité voulues par le Secrétaire général permettront de renforcer le soutien apporté aux missions politiques spéciales sur le terrain. Plus précisément, il souhaite savoir de quelle manière les Départements coopèrent avec les entités des

Nations Unies, notamment les bureaux régionaux, les équipes de pays et les envoyés spéciaux du Secrétaire général, pour faire progresser la consolidation de la paix sur le terrain. En outre, il demande de quelle façon les deux Départements facilitent les efforts de médiation dans le cadre des processus de paix au Moyen-Orient, en Afrique et dans d'autres régions, en particulier dans les domaines de la diplomatie préventive et de la résolution et de la prévention des conflits. Enfin, il souhaite savoir de quelle manière l'ONU appuiera l'initiative de l'Union africaine visant à faire taire les armes d'ici à 2020.

24. **M^{me} DiCarlo** (Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix) indique que les réformes du Secrétaire général ont renforcé l'appui aux missions politiques spéciales en favorisant la collaboration dans un certain nombre de domaines. L'intégration de l'ancien Département des affaires politiques et de l'ancien Bureau d'appui à la consolidation de la paix au sein du nouveau Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix a donné lieu à une plus grande collaboration s'agissant d'apporter un soutien politique et de faciliter la consolidation de la paix. La fusion des divisions régionales de l'ancien Département des affaires politiques et de l'ancien Département des opérations de maintien de la paix en une même structure, partagée entre le nouveau Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et le nouveau Département des opérations de paix, a permis aux deux nouveaux Départements de coopérer sur un certain nombre de stratégies régionales, en particulier dans la région des Grands Lacs, dans la Corne de l'Afrique et au Sahel. Le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix collabore également avec le Département de l'appui opérationnel et les équipes de pays des Nations Unies pour rédiger les analyses communes de pays requises avant l'établissement des plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement.

25. L'appui aux initiatives de consolidation de la paix sur le terrain a été renforcé grâce à la mise en place de structures facilitant la communication au sein du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, ainsi qu'entre ce dernier et le Département des opérations de paix et les acteurs du développement. En conséquence, le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix a pu aligner efficacement les ressources sur les priorités en matière de consolidation de la paix ; au Burkina Faso, par exemple, il apporte un soutien coordonné aux activités de développement et de consolidation de la

paix, aux activités politiques et aux initiatives favorisant la paix en général.

26. Le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix met à disposition son propre personnel de médiation, les membres de son Équipe de réserve de conseillers principaux pour la médiation, les membres du Comité consultatif de haut niveau chargé des questions de médiation du Secrétaire général, dont le Département assure le secrétariat, et des consultants externes pour appuyer les opérations de paix. En particulier, il a facilité les activités de médiation de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie afin de garantir la mise en place de la commission constitutionnelle dans le cadre du processus de paix en République arabe syrienne. Il a également appuyé les efforts médiation face aux controverses électorales. Enfin, il a établi un cadre de coopération avec l'Union africaine applicable à l'initiative de celle-ci visant à faire taire les armes d'ici à 2020.

27. **M. Khare** (Secrétaire général adjoint à l'appui opérationnel) fait remarquer que les réformes du Secrétaire général ont accru l'efficacité de la planification conjointe et l'efficience de l'appui aux activités de consolidation de la paix. Par exemple, le Département de l'appui opérationnel a entrepris une planification conjointe avec, entre autres, le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, le Programme des Nations Unies pour le développement, le Programme alimentaire mondial et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme en ce qui concerne les besoins logistiques de cinq bureaux supplémentaires des Nations Unies qu'il est envisagé de créer au Burkina Faso. Au Myanmar, il a réalisé des gains d'efficacité sur le plan administratif et des économies en tirant parti de l'appui du Programme des Nations Unies pour le développement pour couvrir les besoins quotidiens et a réduit les retards dans la prestation des services en faisant appel à la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique pour répondre aux besoins qui peuvent être satisfaits depuis n'importe quel lieu, plutôt que de recourir à des entités éloignées comme le Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda) ou le Secrétariat de l'ONU à New York. Afin de réduire au minimum les retards dans l'établissement des contrats, il respecte le principe de la reconnaissance mutuelle, en vertu duquel une entité du système des Nations Unies peut appliquer les contrats conclus par une autre sans qu'il soit nécessaire de procéder à une vérification supplémentaire. Il répond également plus efficacement aux besoins essentiels des opérations de paix, comme en témoigne le déploiement rapide des capacités de la MINUAAH, rendu possible par sa coopération avec le

Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix.

28. **M. Al-Qaisi** (Iraq) salue le travail accompli par les missions politiques spéciales dans le monde entier, en particulier en temps de conflit et après un conflit et dans les situations où le terrorisme des acteurs non étatiques rend difficile l'aide aux personnes déplacées et aux réfugiés. Il souhaite savoir si les deux Départements prennent des mesures pour traiter plus efficacement le volet « réintégration » des processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration.

29. **M^{me} DiCarlo** (Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix) fait savoir que le Bureau de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité du Département des opérations de paix met au point des méthodes novatrices pour relever les défis liés à la réintégration.

30. **Le Président** invite la Commission à tenir un débat général sur le point de l'ordre du jour.

31. **M. Halfaoui** (Maroc), parlant au nom du Mouvement des pays non alignés, dit que ce dernier a conscience du besoin de cohérence, de synergie et de complémentarité dans l'exécution des réformes relatives à la paix et à la sécurité. Les négociations sur le projet de résolution annuel relatif à l'étude d'ensemble des missions politiques spéciales constituent une occasion importante pour les États non membres du Conseil de sécurité de faire connaître leurs points de vue sur la question. Il est donc regrettable que les membres du Mouvement n'aient pas été consultés avant que la décision ne soit prise de présenter, pour examen à la session en cours, un projet de résolution dont le libellé s'inspire en grande partie de celui de la résolution 73/101 de l'Assemblée générale, ne comportant que des mises à jour d'ordre technique. Cette démarche a fait perdre une occasion d'examiner, par exemple, la manière dont l'initiative « Action pour le maintien de la paix » et les réformes en matière de paix et de sécurité du Secrétaire général influent sur les travaux des missions politiques spéciales, et d'étudier la façon dont on pourrait renforcer les bureaux régionaux. Le Mouvement encourage tous les efforts visant à améliorer l'efficacité des missions politiques spéciales.

32. La souveraineté, l'intégrité territoriale et l'indépendance politique de tous les États doivent être respectées, l'ONU étant le premier garant du maintien de la paix et de la sécurité internationales, conformément à la Charte des Nations Unies. Les principes d'impartialité, de consentement des parties et de maîtrise et de responsabilité nationales doivent aussi être respectés. Les missions doivent avoir des mandats clairs et réalisables, définis à partir d'évaluations

objectives, et doivent disposer d'un fondement politique et de ressources suffisantes. Une planification intégrée et des approches coordonnées établissant un lien entre l'élaboration des politiques et l'application de celles-ci sur le terrain sont indispensables pour réussir. Afin d'améliorer l'efficacité et la transparence budgétaires, des critères, des méthodes et des mécanismes identiques à ceux utilisés pour le financement des opérations de maintien de la paix doivent être appliqués au financement des missions politiques spéciales, pour lesquelles un nouveau compte distinct doit être créé.

33. Le Secrétaire général devrait examiner plus avant les questions de transparence, de représentation géographique équilibrée et de représentation des femmes aux postes de direction, notamment aux postes de représentantes et d'envoyées spéciales et de membres des groupes d'experts sur les sanctions. L'existence d'un consensus sur les questions liées aux missions politiques spéciales est indispensable et seules les décisions prises collectivement par les États Membres doivent être appliquées. L'Assemblée générale demeure l'organe le plus représentatif pour traiter des questions de politique générale qui intéressent les missions politiques spéciales. À cet égard, le dialogue interactif annuel a été une occasion précieuse d'examiner les questions prioritaires telles que les répercussions des réformes en matière de paix et de sécurité sur la prévention des conflits, la lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles, le fonctionnement des bureaux régionaux, les unités de gardes et les procédures suivies pour définir le mandat des missions politiques spéciales. Les principaux points abordés lors de ce dialogue devraient également figurer dans le prochain rapport du Secrétaire général au titre du point de l'ordre du jour à l'examen.

34. **M. Situmorang** (Indonésie), s'exprimant au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), est d'avis que les missions politiques spéciales sont essentielles pour faire face à l'évolution rapide des problèmes de sécurité mondiaux. L'ASEAN se félicite de la restructuration de l'architecture de paix et de sécurité du Secrétariat, qui viendra renforcer les efforts de prévention des conflits et de pérennisation de la paix. Ces réformes doivent garantir la coordination des mesures prises pour accroître le caractère responsable, la cohérence et l'efficacité du soutien aux missions politiques spéciales et pour aider celles-ci à s'acquitter de leurs mandats.

35. Les pays hôtes ont la responsabilité première de faire progresser la réalisation des priorités et des initiatives de consolidation de la paix qu'ils ont définies au niveau national. Afin de pérenniser la paix, les mandats des missions politiques spéciales doivent être

établis en étroite coopération avec les pays hôtes. Le renforcement de la coordination entre ces missions et les entités régionales et sous-régionales est également essentiel. Les membres de l'ASEAN sont déterminés à resserrer leur coopération avec l'ONU en matière de prévention des conflits, de médiation et de pérennisation de la paix et sont prêts à faciliter les travaux des missions politiques spéciales.

36. La participation véritable des femmes à toutes les étapes du processus de paix doit également être encouragée. Bien que l'ASEAN se félicite des mesures prises pour améliorer la représentation des femmes, notamment dans les missions politiques spéciales sur le terrain, il faut redoubler d'efforts pour accroître la représentation des femmes à tous les niveaux de l'Organisation. Une large répartition géographique dans les missions politiques spéciales est également nécessaire, à la fois pour respecter la Charte des Nations Unies et pour garantir la légitimité et l'efficacité de l'ONU.

37. Les missions politiques spéciales doivent être dotées des capacités et des ressources nécessaires. Des critères, des méthodes et des mécanismes identiques à ceux utilisés pour le financement des opérations de maintien de la paix doivent être appliqués au financement des missions politiques spéciales, pour lesquelles un nouveau compte distinct doit être créé. Par ailleurs, le Secrétariat devrait poursuivre le dialogue, de manière régulière, inclusive et interactive, sur les questions de politique générale intéressant les missions politiques spéciales et continuer de communiquer en amont avec les États Membres afin que la participation à ce dialogue soit large et fructueuse.

38. S'exprimant au nom de l'Indonésie, l'orateur dit que la maîtrise nationale et le renforcement des capacités doivent être efficacement encouragés lors des transitions entre les opérations de paix. Une analyse et une planification intégrées doivent donc être effectuées dès les premières étapes. Il faut également veiller à la forte cohérence de l'action des entités des Nations Unies, notamment en créant des programmes communs aux organismes chargés du développement et aux organismes chargés de la paix et de la sécurité. Afin de définir une vision nationale commune de la paix et du développement durables, il est primordial d'encourager la participation des femmes, des jeunes et d'autres acteurs de la société civile aux activités menées tout au long du processus de paix.

39. La coopération Sud-Sud est une source importante de financement et de compétences servant à favoriser la consolidation et la pérennisation de la paix. Il est donc temps que l'ONU accorde une plus grande attention à

cette coopération, parallèlement à la coopération triangulaire, afin de renforcer ses initiatives politiques et autres activités composant les processus de paix.

40. **M. de la Fuente Ramirez** (Mexique), parlant également au nom de la Finlande et présentant le projet de résolution sur l'étude d'ensemble des missions politiques spéciales (A/C.4/74/L.8), dit que le débat sur le point de l'ordre du jour à l'examen, ainsi que le dialogue interactif tenu en 2019 qui s'y rapporte, montrent que l'Organisation considère que ces missions sont essentielles pour faire progresser la diplomatie préventive, la prévention des conflits et la consolidation et la pérennisation de la paix. Comme indiqué dans le projet de résolution, les missions politiques spéciales revêtent de plus en plus d'importance au vu de la nature changeante des conflits sévissant dans le monde et doivent faire preuve de créativité, de souplesse et d'efficacité s'agissant d'aider les sociétés touchées par un conflit à instaurer et à pérenniser la paix et la sécurité.

41. Les discussions sur les moyens de garantir l'incidence positive des missions politiques spéciales sur le terrain doivent faire fond sur les réformes de l'architecture de paix et de sécurité, de la gestion et du pilier Développement, l'exécution du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les consultations sur l'examen de 2020 du dispositif de consolidation de la paix. Les États Membres doivent envisager de confier aux missions politiques spéciales des mandats visant à garantir la cohérence, à aider les pays à concevoir et à appliquer des politiques publiques et à appuyer les pays à tous les stades du conflit et avant, pendant et après les transitions. Étant donné que des informations supplémentaires sont nécessaires concernant le lien entre ces considérations et la teneur du projet de résolution, le texte présenté à la Commission est en grande partie inspiré de la résolution 73/101 de l'Assemblée générale, avec quelques mises à jour techniques.

42. **M. Elconsul** (Libye) rappelle que les travaux des missions politiques spéciales sont importants pour renforcer la sécurité collective et doivent se faire dans le respect des principes de l'ONU, en particulier le principe de la souveraineté des États Membres sur l'ensemble de leur territoire. En conséquence, ces missions doivent respecter l'intégrité territoriale et l'indépendance de la prise de décision des États. Lorsqu'elles exécutent leur mandat, elles doivent consulter les gouvernements reconnus au niveau international et non des entités parallèles. Afin d'avoir une idée précise des circonstances sur le terrain, elles doivent s'acquitter de leurs tâches depuis le territoire des pays hôtes et ne pas s'appuyer sur des sources

inexactes telles que les médias sociaux. La sélection des envoyés et du personnel des missions politiques spéciales doit tenir compte des compétences linguistiques et culturelles des candidats, de même que de l'expertise, de l'intégrité et de l'impartialité de ceux-ci. En outre, les missions doivent être encouragées à faire appel à l'expertise technique et administrative locale.

43. La Libye salue le rôle joué par la MANUL et appuie le prolongement du mandat de la Mission jusqu'au 15 septembre 2020. La MANUL a apporté des contributions dans des domaines tels que l'autonomisation des femmes et la formation et l'équipement du personnel du Centre libyen de lutte antimines. Cependant, ses positions sur certaines questions de sécurité et de politique ont manqué de justesse. Depuis le début de la guerre à Tripoli, menée depuis le 4 avril 2019 par une milice appelée l'Armée nationale libyenne sous les ordres de Khalifa Haftar, les déclarations de l'Envoyé spécial ont, dans de nombreux cas, mis sur un pied d'égalité les agresseurs et les victimes, ce qui a encouragé la milice d'Haftar et les États qui soutiennent celle-ci à accroître la pression sur la capitale. En outre, la milice a pris pour cible du personnel médical et des infrastructures de santé. Le 14 octobre 2019, des bombardements ont tué trois enfants d'une même famille ; les autres membres de la famille sont toujours hospitalisés. Cette attaque et d'autres, prises dans leur ensemble, constituent des crimes contre l'humanité. La délégation libyenne espère que la MANUL contribuera plus efficacement à mettre fin au conflit, conformément à l'accord politique conclu à Skhirat (Maroc) et aux résolutions de l'ONU. À cette fin, la Mission a besoin d'un appui financier supplémentaire.

44. **M. García Moritán** (Argentine) dit que les missions politiques spéciales favorisent les processus de paix, contribuent à la mise en place de dispositifs d'administration de la justice et de consolidation de la paix sur le terrain, encouragent la diplomatie préventive, aident au désarmement, à la démobilisation et à la réintégration et veillent au respect des sanctions imposées par le Conseil de sécurité. Elles doivent donc recevoir des ressources adéquates et prévisibles.

45. La délégation argentine attache une grande importance à l'examen du présent point de l'ordre du jour par la Commission et espère que des rapports annuels sur ce sujet continueront d'être présentés afin d'accroître la transparence et la responsabilité des missions. Il importe d'adopter une approche globale de la pérennisation de la paix, selon laquelle les missions politiques spéciales constitueraient un dispositif modulable servant à maintenir la paix et la sécurité

internationales, notamment en prévenant les conflits et en s'attaquant aux causes profondes de ceux-ci.

46. Il est impératif d'appliquer pleinement les réformes du Secrétaire général en matière de gestion et de paix et de sécurité. La délégation argentine se félicite de l'importance accrue accordée à la prévention et à la pérennisation de la paix afin d'éviter la fragmentation et d'adopter une conception stratégique globale de la diplomatie préventive, du maintien et de la consolidation de la paix, du développement et du respect des droits de la personne. Les progrès enregistrés dans l'examen des aspects politiques et opérationnels des missions politiques spéciales doivent ouvrir la voie à l'examen des aspects financiers pertinents et la délégation argentine est favorable à la création d'un compte distinct et à l'ouverture d'un accès à un compte d'appui pour ces missions. Malheureusement, les discussions sur ces questions à la Cinquième Commission sont dans l'impasse depuis huit ans, mais la délégation espère que la reprise de ces discussions en toute bonne foi permettra d'avancer.

47. La délégation argentine se félicite de la nomination d'Helen Meagher La Lime au poste de Représentante spéciale du Secrétaire général pour Haïti et Chef du BINUH. Il est primordial de faire fond sur les progrès réalisés par la MINUJUSTH et son prédécesseur, la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH). Le BINUH doit aider le Gouvernement haïtien à renforcer l'état de droit, le développement durable et les institutions nationales, tout en garantissant le respect des droits de la personne et des libertés fondamentales. Pour être efficace, il doit prendre en compte les questions multidimensionnelles qui ont une incidence sur le développement du pays, notamment les changements climatiques et le besoin d'aide humanitaire. La délégation argentine est convaincue que, s'il est doté d'un mandat clair et de ressources financières adéquates, le Bureau améliorera la situation en Haïti.

48. L'Argentine salue les progrès réalisés par la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie, qui doit être dotée des ressources nécessaires pour s'acquitter pleinement de son mandat. Elle a participé à l'organisation de la Mission depuis sa création et continuera de le faire.

49. **M. Rugeles** (Colombie) fait remarquer que la communauté internationale doit pouvoir intervenir avec efficacité dans des situations de plus en plus complexes qui menacent la paix et la sécurité internationales. Les conflits armés traditionnels ont cédé le pas à des menaces qui exigent des solutions audacieuses et globales, capables de protéger les civils et de venir à

bout de crises humanitaires sans précédent, de migrations forcées et des effets croissants des changements climatiques sur les conflits. Se fondant sur sa propre expérience, le Gouvernement colombien estime que les missions politiques spéciales sont un exemple concret de ce qui peut être accompli lorsque l'attention voulue est accordée aux réalités sur le terrain, à la maîtrise nationale et au renforcement des institutions démocratiques.

50. La décision du Conseil de sécurité, dans sa résolution 2487 (2019), de renouveler le mandat de la Mission de vérification à la demande du Gouvernement colombien illustre la volonté inébranlable de ce dernier d'appliquer les dispositions de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable, conclu avec les Forces armées révolutionnaires de Colombie – Armée du peuple (FARC-EP), sur la base de la légalité, de l'équité et de l'esprit d'entreprise. Cette volonté va au-delà de l'accord de paix final visant à mettre fin au conflit et s'inspire des valeurs et des principes consacrés par la Constitution. Ces valeurs et principes ont été réaffirmés par la communauté internationale, qui a reconnu les mesures prises par le Gouvernement pour faire progresser la réintégration, la protection et la sécurité. L'application des dispositions de l'Accord final est un élément transversal du plan de développement national et de diverses politiques publiques formulées par le Gouvernement. Par exemple, la politique intitulée « La paix par le droit », appuyée par le Conseil de sécurité et le Secrétaire général, est axée sur la transformation territoriale à long terme, en mettant l'accent sur les droits des victimes et le respect de l'état de droit.

51. Comme en témoignent les progrès décrits dans le dernier rapport en date du Secrétaire général sur la Mission de vérification (S/2019/780), le Gouvernement s'efforce d'atteindre les objectifs à long terme consistant à garantir la primauté du droit, la sécurité physique et juridique et la mise en place des services proposés par toutes les institutions publiques dans toutes les régions du pays. La Colombie préside la Commission de consolidation de la paix et a tiré à cette occasion des enseignements concernant les initiatives humanitaires et les initiatives de gestion des crises prises après un conflit. La transition d'opérations de maintien de la paix à des missions politiques spéciales, comme celle qui a eu lieu en Haïti, montre le rôle important que joue l'ONU dans l'amélioration des conditions de vie.

52. **M. Alzahrani** (Arabie Saoudite) rappelle que les missions politiques spéciales jouent un rôle de premier plan dans le maintien de la sécurité collective, la promotion de la diplomatie préventive, la maîtrise des

conflits et le renforcement de la capacité des États de protéger leurs citoyens et de répondre aux besoins de ceux-ci. Pour que ces missions puissent remplir leur mandat, il est impératif de renforcer la coordination et la coopération entre les États Membres et l'ONU. L'Arabie Saoudite a tout mis en œuvre pour appuyer les organismes et les missions des Nations Unies. Elle soutient l'Accord sur Hodeïda, établi comme suite à l'Accord de Stockholm négocié par l'ONU afin de renforcer la stabilité, de restaurer l'autorité légitime et d'atténuer les souffrances tant dans les zones contrôlées par le Gouvernement légitime que dans celles contrôlées par les milices houthistes. Elle appuie également les efforts faits par l'UNOWAS. Dans le même ordre d'idées, elle a approuvé la transition politique qui s'effectue au Soudan et demande à la communauté internationale de poursuivre ses propres efforts à cet égard.

53. La Charte des Nations Unies permet aux organisations régionales de jouer un rôle essentiel dans le règlement pacifique des conflits. Il est grand temps que ces organisations se mobilisent et aident à désamorcer les conflits et les guerres qui se déroulent dans le monde. Il importe de promouvoir la collaboration et la coopération entre les missions politiques spéciales et les organisations régionales en vue de renforcer et de développer les mécanismes permettant de prévenir et de résoudre les conflits conformément aux principes de la sécurité collective internationale et de la Charte des Nations Unies. Dans le respect de cette dernière, les missions politiques spéciales doivent cependant s'abstenir d'utiliser leur mandat comme prétexte pour intervenir dans les affaires intérieures des États.

54. **M. Mabhongo** (Afrique du Sud) dit que, compte tenu de l'importance qu'elles accordent à la médiation, les missions politiques spéciales jouent un rôle clé dans la prévention des conflits et la pérennisation de la paix. La délégation sud-africaine appuie les réformes du pilier Paix et sécurité menées à l'initiative du Secrétaire général et estime que le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et le Département des opérations de paix veilleront à la cohérence des travaux des missions de maintien de la paix et des missions politiques spéciales.

55. Grâce à leur polyvalence et à leur souplesse, les missions politiques spéciales peuvent être utilisées à différentes étapes de conflit. En conséquence, elles jouent un rôle central dans la prévention des conflits et le rétablissement et la consolidation de la paix. L'augmentation de leur nombre ces 20 dernières années montre bien à quel point elles sont utiles. Les missions politiques spéciales permettent également à l'ONU de

contribuer plus efficacement à la résolution des conflits dans un contexte où les ressources allouées aux opérations de maintien de la paix sont considérablement réduites.

56. La délégation sud-africaine se félicite du renforcement des partenariats entre les missions politiques spéciales et les organisations régionales et sous-régionales. Elle juge également encourageantes la coordination et la coopération entre les envoyés de l'ONU et ceux nommés dans le cadre de mandats régionaux. Cette coopération permet de mettre en commun les compétences et d'élaborer des stratégies complémentaires pour atteindre des objectifs prioritaires communs, notamment ceux liés aux problèmes transfrontaliers. Les missions politiques spéciales doivent continuer à travailler avec les acteurs nationaux pour définir les priorités, renforcer les capacités nationales et réaliser les objectifs communs.

57. La participation des femmes à la prévention des conflits et à la consolidation de la paix est essentielle. L'attachement des femmes à la non-violence et à l'égalité peut conduire à des avancées face à la résistance au changement. Les femmes doivent donc être invitées à participer aux négociations de paix et être nommées à des postes d'envoyées. En outre, les questions de genre doivent être prises en compte dans les travaux des missions politiques spéciales, qui doivent être mises à profit pour promouvoir la participation des femmes à la résolution des conflits et aux processus de paix. À cet égard, et dans la perspective de promouvoir la parité des genres, la délégation sud-africaine se félicite de l'initiative du Département des opérations de paix et du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix visant à élargir le vivier de candidats aux postes de représentant(e) spécial(e) et de représentant(e) spécial(e) adjoint(e) du Secrétaire général dans les missions de l'Organisation. Elle demande une plus grande transparence et une représentation géographique plus équitable dans la nomination de ces fonctionnaires. En outre, comme de nombreux pays touchés par des conflits ont une population relativement jeune, les jeunes ont un rôle important à jouer dans la prévention et la gestion des conflits et la consolidation et la pérennisation de la paix.

58. La délégation sud-africaine se réjouit des progrès réalisés dans la rationalisation des missions politiques spéciales en vue de compléter l'action des missions de maintien de la paix et des équipes de pays des Nations Unies. Une telle coordination peut accroître la concertation entre les missions politiques spéciales et la Commission de consolidation de la paix, jetant ainsi les bases d'une transition sans heurt des opérations de

maintien de la paix aux missions politiques spéciales ou aux équipes de pays des Nations Unies.

59. Un financement adéquat, prévisible et durable des missions politiques spéciales est indispensable. Les récentes coupes appliquées aux budgets des missions de maintien de la paix ont obligé celles-ci à réduire leurs effectifs ; l'orateur espère que l'action des missions politiques spéciales n'en souffrira pas, car cela aurait des effets préjudiciables sur les progrès obtenus. La création d'un compte distinct garantirait la prévisibilité et la transparence des fonds alloués aux missions politiques spéciales.

60. **M^{me} Gantana** (Namibie) fait savoir que la délégation namibienne apprécie les efforts faits par les missions politiques spéciales pour maintenir la paix et la sécurité internationales en promouvant la médiation dans les conflits régionaux et intercommunautaires. En 2020, la Namibie fêtera le trentième anniversaire de son indépendance, obtenue avec le soutien du Groupe d'assistance des Nations Unies pour la période de transition, une force de maintien de la paix déployée pour superviser le processus de paix et les élections dans ce pays d'avril 1989 à mars 1990. Le succès de cette intervention montre à quel point il importe d'encourager le dialogue plutôt que de recourir au conflit et à la violence. C'est pourquoi la délégation namibienne appuie fermement la création de missions politiques spéciales, qui doivent être en mesure de s'acquitter pleinement de leurs mandats.

61. Le nombre sans précédent de décès résultant des conflits armés et d'autres formes de violence prive les pays en développement du talent, des compétences et des ressources nécessaires à l'exécution du Programme 2030. Le sacrifice ultime consenti par les soldats de la paix pour maintenir la paix et la sécurité ne doit jamais être oublié. L'inclusion des femmes et des jeunes aux initiatives de dialogue, de médiation et de consolidation de la paix est également impérative.

62. Afin que les missions politiques spéciales puissent poursuivre leurs travaux, les États Membres doivent tenir leurs engagements financiers envers l'Organisation ; le défaut de paiement ou le paiement tardif des contributions entravent l'application des résolutions de l'Assemblée générale et entraînent la détérioration des conditions socioéconomiques dans les régions touchées. Compte tenu de la complexité croissante de l'environnement dans lequel les missions politiques spéciales interviennent, les organisations régionales ont un rôle primordial à jouer dans le renforcement de l'action des missions. Des solutions politiques durables ont plus de chances d'être trouvées

lorsque les pays assument la responsabilité d'apaiser les troubles qui touchent d'autres pays de leur région.

63. Les missions politiques spéciales doivent se concentrer sur la prévention des conflits, la médiation et le rétablissement et la consolidation de la paix en promouvant la diplomatie préventive et en s'attaquant aux causes profondes des conflits violents afin de parvenir à un développement durable et de protéger les droits de la personne. La protection de ces droits est particulièrement importante pour permettre un règlement politique durable des conflits.

64. **M. Al-Qaisi** (Iraq) dit que la délégation iraquienne se félicite de l'accent mis dans le rapport du Secrétaire général sur l'amélioration des résultats, la transparence, l'application du principe de responsabilité, la représentation géographique équitable, la prise en compte des questions de genre et la réforme de l'ONU. Elle salue la contribution des missions politiques spéciales à la promotion de la paix et de la sécurité internationales, à la prévention des conflits, à l'aide aux personnes déplacées et aux réfugiés et à la lutte contre la criminalité transnationale organisée, le terrorisme et la traite des personnes. Elle apprécie l'action menée par la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) et de l'équipe de pays des Nations Unies pour apporter une aide humanitaire et mobiliser un soutien international aux efforts de reconstruction dans les zones libérées afin d'encourager le retour des personnes déplacées. Elle accueille avec satisfaction les rapports de la MANUI, qui présentent des informations objectives et équilibrées concernant les progrès réalisés dans plusieurs domaines, notamment la formation du Gouvernement et les mesures prises par ce dernier pour lutter contre la corruption et le terrorisme et résoudre la situation humanitaire.

65. Le Gouvernement iraquien espère que la communauté internationale et l'ONU apporteront un soutien accru à la lutte contre le terrorisme en Iraq. Il exhorte les États Membres à continuer de respecter les résolutions du Conseil de sécurité relatives à la lutte contre le terrorisme et à s'efforcer de couper les sources de financement de l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIL). Il faut également prévenir le recrutement de combattants terroristes étrangers, lutter contre l'idéologie extrémiste et apporter un soutien technique à la réinsertion sociale des victimes du terrorisme. Le Gouvernement appuie la Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies, en particulier les mesures visant à lutter contre la propagation des discours haineux. Il salue le travail du Chef de l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes et compte

que les enquêtes de l'Équipe seront menées de façon impartiale et transparente et dans le respect de la législation iraquienne.

66. La MANUI aide l'Iraq à rétablir la paix et à favoriser la bonne gouvernance, conformément à l'objectif de développement durable n° 16. L'Iraq est favorable à la prolongation du mandat de la Mission et espère que cette dernière emploiera autant de personnel local que possible. Lors de l'établissement des rapports trimestriels soumis par la Représentante spéciale du Secrétaire général au Conseil de sécurité, il convient de consulter davantage le Gouvernement afin de pouvoir répondre aux questions importantes des deux parties.

67. Compte tenu de sa situation géographique et en tant qu'État Membre de l'ONU et que membre de plusieurs institutions spécialisées, l'Iraq doit être mieux représenté au sein de l'Organisation et des entités et organes subsidiaires de celle-ci. Les Iraquiens devraient occuper une plus grande proportion des postes alloués à la MANUI et d'autres institutions spécialisées devraient être encouragées à adopter une approche similaire. Enfin, les mandats des missions politiques spéciales doivent être conformes à la Charte des Nations Unies et aux objectifs du droit international, en particulier au principe de la souveraineté nationale et de l'intégrité territoriale du pays hôte.

68. **M^{me} Raz** (Afghanistan) dit que les missions politiques spéciales jouent un rôle crucial dans la résolution et la prévention des conflits, la mise en place d'institutions efficaces et responsables et l'établissement de sociétés fondées sur l'état de droit et les aspirations démocratiques des populations. Depuis sa création, la MANUA contribue de façon déterminante à la coordination de l'aide internationale à l'Afghanistan dans les domaines de la sécurité, de la démocratie, du développement, des droits de la personne, de la santé, de l'éducation et de l'aide humanitaire. Grâce aux travaux de la Mission, l'Afghanistan est sur la voie de l'autonomie, d'une paix durable, de la stabilité et de la prospérité. En septembre 2019, le Conseil de sécurité a décidé, par sa résolution [2489 \(2019\)](#), de proroger le mandat de la MANUA pour une année supplémentaire, montrant que l'ONU reste déterminée à promouvoir la paix et la stabilité dans le pays.

69. Les activités de la MANUA doivent favoriser l'appropriation et la maîtrise nationales dans les domaines de la sécurité, du développement et de la gouvernance et doivent être menées selon une approche cohérente respectant le principe de l'unité d'action des Nations Unies. Le Conseil de sécurité étant le seul organe responsable de l'établissement des mandats des

missions politiques spéciales, les divergences de vues entre les membres du Conseil sur des questions sans rapport avec ces missions ne doivent pas entraver les efforts visant à améliorer l'efficacité de celles-ci.

70. Les missions politiques spéciales ont un rôle déterminant à jouer dans la consolidation de la démocratie. La MANUA apporte un soutien technique et logistique à la tenue de l'élection présidentielle et des élections législatives en Afghanistan. En septembre 2019, les citoyens afghans de tous horizons ont voté lors de la quatrième élection présidentielle du pays, montrant ainsi aux terroristes et aux extrémistes leur attachement à la démocratie et à l'état de droit. Les résultats seront bientôt annoncés de manière transparente et crédible. Le Gouvernement apprécie le soutien qu'il a reçu de la communauté internationale pour faire avancer les négociations de paix avec les Taliban, dirigées et contrôlées par les Afghans. Tout ce soutien doit viser à promouvoir la maîtrise et l'appropriation des processus par les Afghans et à instaurer une paix durable dans la dignité.

71. La création du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix garantira une approche intégrée de la prévention et de la résolution des conflits ainsi que la fourniture d'un appui aux transitions politiques démocratiques en tandem avec les acteurs nationaux et les entités des Nations Unies chargées du développement et de l'aide humanitaire. La délégation afghane apprécie que les réformes du Secrétaire général mettent l'accent sur la prévention des conflits, ce qui exige de s'attaquer aux facteurs structurels et aux causes profondes des conflits dans le monde.

72. L'expérience de l'Afghanistan illustre l'importance de faire participer les femmes aux processus de paix et de réconciliation. C'est pourquoi le Gouvernement collabore étroitement avec la MANUA et d'autres partenaires internationaux pour exécuter son plan d'action national aux fins de l'application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité.

73. **M. Rivero Rosario** (Cuba) rappelle que les missions politiques spéciales ont des mandats, portées, structures et approches variés et sont déployées dans des situations politiques et socioéconomiques et des conditions de sécurité diverses. En conséquence, elles doivent être souples et adaptées aux circonstances sur le terrain. L'ONU n'a pas toujours besoin de lancer des opérations de maintien de la paix ; les missions politiques spéciales se sont révélées être un outil important pour faire face aux menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité internationales. Elles doivent avoir un mandat clair, réaliste, réalisable et assorti d'objectifs précis, mais aussi de ressources matérielles et

financières appropriées. Elles doivent aussi respecter rigoureusement les principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, en particulier la souveraineté, l'intégrité territoriale, l'indépendance politique et la non-ingérence dans les affaires intérieures des États.

74. L'Assemblée générale doit jouer un rôle décisif dans l'établissement, la mise en place et le suivi des missions politiques spéciales et les préoccupations de tous les États Membres doivent être prises en compte. La création de ces missions ne devrait avoir aucune incidence sur le budget ordinaire de l'Organisation. C'est pourquoi l'Assemblée devrait tenir un débat exhaustif afin de définir un mécanisme différencié pour le financement de ces missions. Le Mouvement des pays non alignés a proposé d'utiliser les critères, les méthodes et les mécanismes qui s'appliquent déjà au financement des opérations de maintien de la paix, y compris de créer un compte distinct. En outre, l'efficacité des missions politiques spéciales doit être accrue. À cette fin, le Secrétaire général doit continuer d'établir un rapport annuel sur ces missions.

75. *M. Ahidjo (Cameroun), Vice-Président, prend la présidence.*

76. **M. Umar** (Nigéria) dit que les missions politiques spéciales doivent être suffisamment financées au vu de leur rôle important dans la prévention du déclenchement, de l'intensification, de la poursuite et de la récurrence des conflits. L'ONU doit adopter une démarche associant toutes les parties en vue de consolider et de pérenniser la paix, en prenant notamment des mesures visant à prévenir les conflits en s'attaquant aux causes profondes de ceux-ci. L'appropriation des initiatives de consolidation de la paix par les pays est essentielle : les missions politiques spéciales doivent aider leurs pays hôtes et consulter comme il se doit les parties prenantes.

77. Les partenariats avec les organisations régionales et sous-régionales sont indispensables au succès des missions politiques spéciales ; à cet égard, l'approfondissement du partenariat entre l'Organisation et l'Union africaine est encourageant et la délégation nigériane attend avec intérêt que de nouveaux efforts soient faits dans le contexte du Cadre commun Organisation des Nations Unies-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité. La délégation salue les travaux de consolidation de la paix de l'UNOWAS et la collaboration du Bureau avec la CEDEAO aux fins de l'élaboration d'un plan d'action régional sur la transhumance et de la création d'un groupe de travail informel sur le pastoralisme et la prévention des conflits. Les missions politiques spéciales intervenant dans la région doivent accroître

leur coopération avec les organisations régionales et sous-régionales et leur soutien à celles-ci afin de prévenir les conflits et de pérenniser la paix.

78. Les missions politiques spéciales doivent continuer à s'efforcer d'améliorer les compétences, l'efficacité, la transparence, le respect du principe de responsabilité, la représentation géographique, la prise en compte des questions de genre et la participation égale des femmes. Le Secrétaire général doit continuer à rechercher la parité des genres et une représentation géographique équitable dans ces missions, en particulier aux échelons supérieurs, et à tenir les États Membres informés concernant les questions de politique générale qui intéressent les missions politiques spéciales.

79. **M^{me} Haile** (Érythrée) dit que la réforme du programme axé sur la prévention du pilier Paix et sécurité offre une occasion de renforcer les activités des missions politiques spéciales, qui peuvent jouer un rôle déterminant dans la pérennisation de la paix. À cet égard, la délégation érythréenne est favorable à l'organisation régulière de dialogues inclusifs et interactifs sur les questions de politique générale connexes.

80. L'efficacité des missions politiques spéciales dépend des relations qu'elles entretiennent avec les États hôtes et les autres États concernés. Il importe donc de renforcer ces relations. En raison de leur présence sur le terrain, ces missions sont bien placées pour donner leur avis quant à la pertinence de leurs mandats. Ceux-ci doivent être clairs, crédibles et réalisables et préciser les buts et objectifs des missions, qui doivent être dotées de stratégies de sortie claires, de manière à ne pas rester en place alors qu'elles ne sont plus utiles.

81. **M. Kakanur** (Inde) indique que la délégation indienne souhaite en savoir plus en ce qui concerne les incidences de la réforme de l'architecture de paix et de sécurité sur le fonctionnement des missions politiques spéciales sur le terrain. À chaque étape de la mission, il est indispensable de respecter la souveraineté et l'intégrité territoriale des États hôtes ainsi que les principes d'impartialité, de consentement des parties et de maîtrise et de responsabilité nationales. La formulation, le lancement et le renouvellement des missions doivent être véritablement transparents et participatifs : le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale et le Secrétariat doivent mieux communiquer et associer les États Membres aux discussions de fond. À cet égard, l'orateur espère que le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix organisera davantage de séances d'information interactives données à l'intention des États Membres par les chefs des missions politiques spéciales. Enfin, il

est urgent de se pencher sur la manière dont les budgets des missions politiques spéciales sont traités, qui varie en fonction des circonstances. Ces missions devraient être financées au moyen d'un compte distinct aligné sur le cycle et l'échelle budgétaires des opérations de maintien de la paix afin d'accroître la transparence du budget.

82. **M^{me} Regis** (Haïti) indique que la délégation haïtienne soutient toutes les initiatives destinées à rendre l'Organisation plus efficace, plus souple et plus responsable et sera très attentive aux répercussions des réformes sur les missions politiques spéciales. La délégation se félicite des efforts déployés pour accroître la coopération avec les organisations régionales et sous-régionales et le soutien qui leur est apporté, tout comme de la promotion par les missions de processus de paix plus inclusifs auxquels les femmes et les jeunes participent davantage. Il importe de garantir la participation des femmes au rôle décisionnel en matière de reconstruction et de consolidation de la paix ; les femmes ont une capacité d'adaptation et de résilience remarquable. La délégation haïtienne prend note du fait que les missions politiques spéciales ont grandement contribué à la réintégration, en particulier en Colombie, où la Mission de vérification des Nations Unies a favorisé une meilleure coordination entre les collectivités locales et les ex-combattants.

83. Le mandat du BINUH consiste essentiellement à conseiller le Gouvernement haïtien au sujet de la promotion et du renforcement de la stabilité politique et de la bonne gouvernance et à faciliter un dialogue entre Haïtiens. Il est essentiel que le Bureau dispose de moyens adéquats pour pouvoir contribuer à la recherche de solutions à la crise politique, aux difficultés socioéconomiques et à la situation humanitaire alarmante du pays.

84. L'accent mis actuellement sur le resserrement de la collaboration avec les équipes de pays est essentiel au succès des missions politiques spéciales. La question du financement de ces missions doit être examinée avec soin, en tenant compte des besoins spécifiques des pays concernés. Il est primordial que les missions reçoivent un financement adéquat et prévisible leur permettant de jouer leur rôle important.

85. **M. Nguambe Wouaga** (Cameroun) dit que la présence de missions politiques spéciales sur le terrain a contribué à rétablir le dialogue entre les parties opposées et à élaborer des scénarios de sortie de crise et des solutions durables aux conflits. Les missions contribuent également à restaurer les services publics, à consolider l'état de droit et à lutter contre la criminalité organisée. Compte tenu de l'évolution du rôle des

missions, il importe d'apporter des améliorations constantes à leur organisation, à leur planification et à leurs chaînes d'approvisionnement. Les missions doivent être dotées de mandats clairs et réalisables et des ressources nécessaires. À cet égard, le Cameroun demande que les crédits alloués aux travaux de la Commission mixte Cameroun-Nigéria soient augmentés pour permettre à celle-ci d'achever l'abornement de la frontière entre les deux pays, conformément à l'arrêt de la Cour internationale de Justice. Au vu de l'épuisement du fonds d'affectation spéciale consacré au projet, le Gouvernement camerounais a versé une contribution volontaire de 3 millions de dollars aux fins de l'édification des bornes nécessaires à la démarcation des 95 kilomètres restants et est convenu avec le Gouvernement nigérian de protéger la zone frontalière pendant la durée des travaux restants, ce qui atteste de la volonté des deux Gouvernements de mener à bien cette tâche.

86. La gestion actuelle du budget des missions politiques spéciales est inefficace ; le financement de ces missions devrait se faire selon les mêmes critères et mécanismes que ceux qui régissent le financement des opérations de maintien de la paix. Dotées de budgets distincts et prévisibles, les missions politiques spéciales seraient plus efficaces et efficientes, sans oublier qu'un tel financement augmenterait les chances que les opérations de maintien de la paix soient transformées avec succès en missions politiques spéciales et que la paix puisse être rétablie.

87. **M. Attelb** (Égypte) fait savoir que la délégation égyptienne appuie l'action menée par le Secrétaire général pour renforcer la coordination et la coopération entre les missions politiques spéciales, les missions de maintien de la paix et les équipes de pays des Nations Unies, conformément à leurs mandats respectifs ; malgré leurs objectifs communs, ces acteurs ont tendance à travailler de façon cloisonnée. Afin de faire respecter le principe de la souveraineté des États et de faciliter la coopération entre l'ONU et les États concernés, il importe de veiller à ce que les pays s'approprient les processus dans les domaines prioritaires de la diplomatie préventive.

88. Conformément au principe qui veut qu'aux problèmes africains soient trouvées des solutions africaines, le Gouvernement égyptien a travaillé sans relâche pour renforcer le partenariat entre l'Union africaine et la Commission de consolidation de la paix. Le Caire abrite le Centre de l'Union africaine pour la reconstruction et le développement post-conflit, qui commencera bientôt à œuvrer en vue de faciliter les efforts de reconstruction et de paix en Afrique. Les activités du Centre comprendront le soutien au

renforcement des capacités institutionnelles et humaines conformément aux priorités nationales et au principe de maîtrise et d'appropriation nationales.

89. Compte tenu des environnements complexes dans lesquels elles interviennent, les missions politiques spéciales doivent être suffisamment souples pour s'adapter rapidement à des conditions changeantes. Lors de la formulation des mandats et des politiques des missions, des consultations plus larges doivent être organisées dans le cadre de l'Assemblée générale ; il importe de prendre en considération les points de vue de tous les États Membres, en particulier des pays hôtes, ainsi que des organisations régionales et des autres parties prenantes. Le Conseil de sécurité doit lui aussi consulter les États concernés, notamment les pays hôtes, lors de la formulation des mandats des missions politiques spéciales.

90. Les opérations de maintien de la paix apportent une contribution importante aux efforts de consolidation de la paix. La déclaration n° 27 de 2017 de la présidence du Conseil de sécurité comprend des directives concernant la contribution des opérations de maintien de la paix à la pérennisation de la paix. Le Conseil de sécurité devrait garder ces directives à l'esprit lorsqu'il formule et révisé les mandats de maintien de la paix. On pourrait ainsi mieux s'attaquer aux causes profondes des conflits et assurer une transition sans heurt lorsque les missions politiques spéciales prennent fin ou lorsque les opérations de maintien de la paix sont converties en missions politiques spéciales ou autres dispositifs.

91. **M^{me} Arif** (Norvège) fait remarquer que les missions politiques spéciales ont besoin du soutien sans réserve des États Membres pour réussir. Ces missions font partie d'un éventail d'opérations de paix et une base solide pour leur financement et leur soutien permettrait à l'ONU de faire des économies. Les récentes réformes de l'Organisation devraient permettre une collaboration plus étroite entre les missions politiques spéciales, les opérations de maintien de la paix et les équipes de pays. La création d'une structure politique et opérationnelle régionale unique au siège de l'Organisation devrait aussi renforcer la cohérence. La délégation norvégienne se félicite de l'approche globale des missions politiques spéciales exposée dans le rapport du Secrétaire général et, en particulier, de l'accent mis sur la promotion de la participation des femmes aux processus de paix et sur les changements climatiques en tant que facteur de conflit.

92. **M. Fajardo Jr.** (Philippines) estime que, étant donné que les missions politiques spéciales font partie d'un processus de paix global, elles devraient accorder davantage d'attention à la prévention des conflits et à la

médiation et continuer à encourager vivement la participation des principales parties prenantes dès leur lancement. Davantage de femmes doivent être nommées à des postes de direction, notamment en tant que représentantes et envoyées spéciales dans les missions de l'ONU et les équipes de pays.

93. Les Philippines continuent d'appuyer les recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur les mesures visant à améliorer les modalités du financement et de l'appui à fournir aux missions politiques spéciales, notamment la création d'un compte spécial, qui renforcerait la capacité des missions de s'acquitter de leurs mandats. Un renforcement efficace des capacités et un appui financier suffisant sont nécessaires pour toutes les activités relatives au processus de paix. Enfin, les Philippines se félicitent de la portée, du cadre et des modalités de l'examen de 2020 du dispositif de consolidation de la paix.

94. **M^{me} Baumann** (Suisse) dit que les missions politiques spéciales doivent disposer de mandats sur mesure qui leur permettent d'adapter leurs initiatives à des contextes spécifiques ainsi que de collaborer avec toutes les parties concernées, y compris les acteurs non étatiques et la société civile. Elles doivent également être en mesure de comprendre et d'aborder les questions émergentes, telles que les changements climatiques et les nouvelles technologies. La délégation suisse apporte son soutien à la restructuration du pilier Paix et sécurité ; les réformes offrent l'occasion de renforcer l'action des missions politiques spéciales, notamment en resserrant les liens avec la Commission de consolidation de la paix et le Fonds pour la consolidation de la paix. Elles doivent aller au-delà d'une simple réorganisation et conduire à une cohérence à l'échelle du système afin d'augmenter l'impact opérationnel.

95. Il est essentiel de prévoir des transitions de missions tournées vers l'avenir et d'établir rapidement des critères de retrait. Lorsque les critères établis ne sont pas remplis, il faut réévaluer le rythme, la séquence et la direction des transitions. Il serait intéressant de savoir de quelle manière le rôle consultatif de la Commission de consolidation de la paix peut être renforcé dans le contexte des transitions.

96. La délégation suisse salue les mesures prises par les missions politiques spéciales pour appliquer une politique plus forte sur les femmes et la paix et la sécurité et pour rendre compte de leurs efforts visant à promouvoir la participation directe des femmes à toutes les étapes de la prévention et de la résolution des conflits. Les États Membres doivent veiller à ce que ces

missions disposent des moyens politiques et financiers adéquats pour s'acquitter des tâches qui leur sont confiées et contribuer à l'exécution intégrale et effective du programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

97. **M. Viera Salazar** (Équateur) est d'avis que, compte tenu de la complexité de leurs mandats, les missions politiques spéciales doivent être souples et capables de s'adapter à différentes situations politiques et socioéconomiques et à différentes conditions de sécurité. À cette fin, il importe de promouvoir des partenariats solides avec les organisations régionales, les pays hôtes, les États Membres et les autres parties prenantes. Les mandats des missions politiques spéciales doivent être clairs, réalisables et conformes à la Charte des Nations Unies et, en particulier, aux principes de la souveraineté nationale, de l'intégrité territoriale, de l'indépendance politique et de la non-ingérence dans les affaires intérieures.

98. Il serait utile de procéder à une évaluation approfondie et systématique des missions politiques spéciales en tenant compte des caractéristiques de chacune. En ce qui concerne la réforme du pilier Paix et sécurité, il est essentiel de maintenir une orientation stratégique globale privilégiant la diplomatie préventive, le maintien et la consolidation de la paix, le développement et le respect des droits de la personne. La participation des femmes aux missions politiques spéciales doit être accrue, la violence sexuelle liée aux conflits doit être prévenue et combattue et les projets doivent tenir compte des questions de genre. Enfin, il convient de saluer les mesures prises pour mettre le potentiel des jeunes au service d'un changement pacifique.

99. **M^{me} Thinn** (Myanmar) dit que, pour garantir une participation large et constructive, le Secrétariat doit communiquer avec les États Membres avant la tenue des dialogues interactifs sur les questions de politique générale intéressant les missions politiques spéciales. La délégation du Myanmar se félicite de l'engagement pris par le Secrétaire général de renforcer la représentation des femmes dans les missions politiques spéciales sur le terrain et de la collaboration croissante de ces missions avec les jeunes.

100. Le Gouvernement du Myanmar coopère depuis 1995 avec les Envoyés spéciaux du Secrétaire général pour résoudre la question de Rakhine, Christine Schraner Burgener étant la quatrième Envoyée spéciale. Le bureau de cette dernière à Nay Pyi Taw, qui a ouvert en 2018, est maintenant pleinement opérationnel. La délégation du Myanmar se félicite que le Secrétaire général mentionne dans son rapport la collaboration de l'Envoyée spéciale avec un large éventail de parties

prenantes, notamment les autorités nationales, les partenaires régionaux et internationaux, les populations touchées et la société civile. Elle se félicite également que le rapport donne des informations mises à jour sur le statut du mémorandum d'accord tripartite entre le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, le Programme des Nations Unies pour le développement et le Gouvernement du Myanmar, qui vise à créer des conditions propices au retour volontaire et durable, en toute sécurité et dans la dignité, des réfugiés dans leur lieu d'origine ou dans le lieu de leur choix. La prochaine visite officielle de l'Envoyée spéciale est prévue pour novembre 2019. Le Gouvernement a pleinement coopéré avec l'Envoyée spéciale au cours des huit visites précédentes, organisant des réunions avec les autorités compétentes et les parties prenantes de diverses collectivités ainsi que des visites dans l'État rakhine et l'État kachin.

101. Le Gouvernement a adopté une stratégie globale pour trouver une solution pacifique et durable à la question de l'État rakhine et fait de son mieux pour s'attaquer aux causes profondes des problèmes ; cependant, la coopération de la communauté internationale est également nécessaire. Le Gouvernement ne se dérobera pas à sa responsabilité d'assurer la sécurité et de protéger les droits de ceux qui en ont besoin. Il reste déterminé à poursuivre ses travaux avec le soutien de partenaires qui adoptent une approche équilibrée et pratique de la question de Rakhine. En présentant le rapport du Secrétaire général sur le Myanmar (A/74/311) devant la Troisième Commission, le 23 octobre 2019 (A/C.3/74/SR.32), l'Envoyée spéciale a dit qu'il importait de prendre acte des progrès accomplis et de contribuer à tirer parti de toute dynamique positive et a souligné les mesures prometteuses et l'engagement pris par le Gouvernement du Myanmar afin d'appliquer les recommandations de la Commission consultative sur l'État rakhine dirigée par feu Kofi Annan, notamment : l'adoption d'une stratégie nationale de fermeture des camps de personnes déplacées ; la transparence accrue du processus de rapatriement ; la signature du mémorandum d'accord tripartite ; l'élargissement de l'accès à un plus grand nombre de sites faisant l'objet des projets à effet rapide prévus dans le mémorandum, qui visent à faciliter le relèvement et un développement fondé sur la résilience, dans l'intérêt de toutes les communautés de l'État rakhine. La confiance et la compréhension mutuelles entre le Gouvernement du Myanmar et l'Envoyée spéciale favoriseront une résolution durable des problèmes dans l'État rakhine. La réforme en cours du système des Nations Unies devrait permettre à l'Envoyée spéciale de mieux s'acquitter de ses mandats.

102. **M. Weld-Blundell** (Royaume-Uni) estime que la polyvalence des missions politiques spéciales en fait un outil efficace pouvant être déployé à différentes phases de conflit ; on peut citer à cet égard les efforts faits pour trouver une solution par la médiation au Yémen et pour renforcer la cohésion sociale en Iraq. Au cours de l'année précédente, ces missions ont montré qu'en privilégiant l'action politique, il était possible de faire face aux menaces pesant sur la paix et la sécurité internationales de façon rentable et efficace. Toutefois, l'appropriation nationale est essentielle : les stratégies doivent être fondées sur les priorités et les capacités des pays et mobiliser tout un éventail d'acteurs, notamment la société civile, les femmes et les groupes de jeunes.

103. Les réformes de l'Organisation menées depuis l'adoption de la précédente résolution sur les missions politiques spéciales sont une priorité pour la délégation britannique. Les structures régionales communes du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et du Département des opérations de paix, ainsi que l'intégration du Bureau d'appui à la consolidation de la paix au sein du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, devraient permettre à l'ONU, depuis le Siège, d'apporter un soutien plus efficace aux missions politiques spéciales sur le terrain. Ce soutien sera primordial lorsque les pays passeront d'une opération de maintien de la paix à une mission politique spéciale.

104. En tant que membre permanent du Conseil de sécurité, le Royaume-Uni est conscient que les mandats des missions politiques spéciales doivent être adaptés, échelonnés, hiérarchisés et, par-dessus tout, réalistes. La création d'une distinction entre les indicateurs contextuels et les indicateurs de fond, comme cela a été fait dans le cas du BINUH, contribue à donner aux États Membres et à l'ONU une meilleure idée des progrès réalisés.

105. **M. Correa Nasser Silva** (Brésil) dit que les missions politiques spéciales peuvent aider à prévenir l'aggravation des tensions politiques ou la reprise des troubles civils. Elles viennent donc compléter les opérations de maintien de la paix ; en effet, une mission bien équipée, suffisamment financée et jouissant d'un appui politique peut contribuer à éliminer le type de menace pour la paix et à la sécurité internationales qui pourrait nécessiter une présence traditionnelle de maintien de la paix.

106. Le BINUGBIS collabore étroitement avec la Commission de consolidation de la paix pour aider la Guinée-Bissau à rétablir la stabilité politique et à reprendre un processus qui conduira à terme à la

réduction de la pauvreté et au développement durable. En tant que Président de la formation Guinée-Bissau de la Commission de consolidation de la paix, le Brésil surveille la situation sur le terrain et attend avec intérêt l'élection pacifique devant se tenir le 24 novembre 2019.

107. La Mission de vérification des Nations Unies en Colombie supervise l'application de l'accord de paix conclu en 2016 au prix de grandes difficultés et a contribué à apaiser les tensions et à sensibiliser l'opinion à l'état d'avancement de la réintégration des ex-combattants et aux menaces qui pèsent sur les militants des droits sociaux et des droits de la personne. Le succès de la Mission montre ce que l'ONU est capable d'accomplir lorsque le Conseil de sécurité fait front commun.

108. La transition vers la nouvelle mission politique spéciale en Haïti, après 15 années consécutives d'opérations de maintien de la paix, est une étape importante dans l'histoire de l'ONU. En veillant à ce que le BINUH remplisse son mandat, la communauté internationale pourra créer un modèle qui pourra être reproduit dans d'autres situations de conflit survenant après l'établissement de la paix.

109. **M. Husni** (Soudan) fait savoir que, à la suite de la révolution qui s'est produite en décembre 2018, la transition politique et le passage du maintien à la consolidation de la paix au Soudan s'accélérent. La manifestation de haut niveau qui s'est tenue le 27 septembre 2019 au Siège de l'ONU illustre bien le soutien massif apporté au processus de transition par l'Organisation, l'Union africaine et la communauté internationale dans son ensemble. Lors de la manifestation, les participants se sont engagés à accompagner le Soudan dans ses efforts pour atteindre ses priorités immédiates, qui comprennent la consolidation d'une paix inclusive et globale et l'enclenchement de la reprise et de la transformation économiques.

110. En ce qui concerne les missions politiques spéciales en général, les principes d'impartialité, de consentement des parties et de maîtrise et de responsabilité nationales restent primordiaux. Conformément à la Charte des Nations Unies, l'Organisation continue de jouer un rôle primordial dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Des partenariats régionaux solides sont impératifs si l'on veut que les activités de l'ONU aient plus d'effets sur le terrain. En particulier, les missions politiques spéciales doivent continuer de travailler avec les bureaux régionaux de l'ONU en Afrique, l'Union africaine, les communautés et organisations

économiques régionales et les autorités nationales et de collaborer avec les organismes et les équipes de pays des Nations Unies afin d'agir dans l'esprit de l'initiative Unité d'action des Nations Unies.

Projet de résolution A/C.4/74/L.8 : Étude d'ensemble des missions politiques spéciales

111. **M^{me} Sharma** (Secrétaire de la Commission) annonce que les délégations ci-après se portent coauteurs du projet de résolution : Argentine, Bulgarie, Chili, Colombie, Costa Rica, Croatie, El Salvador, France, Haïti, Irlande, Italie, Liechtenstein, Luxembourg, Malte, Monténégro, Paraguay, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Slovaquie et Thaïlande.

112. **Le Président** dit que le projet de résolution n'a pas d'incidence sur le budget-programme.

113. *Le projet de résolution A/C.4/74/L.8 est adopté.*

La séance est levée à 18 heures.